

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/09/2007
Publication : 14/09/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation

Ludovic LIONS

N° CP

Séance du - 7 SEP. 2007

4^e/8007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DE MULHOUSE (ANRU) SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES POUR LES REALISATIONS DE L'ANNEE 2006

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Conseil Général n° 2007/I-4è/04 du 15 décembre 2006 relatif à la politique de l'habitat,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve les subventions du Programme de Rénovation Urbaine de Mulhouse telles que présentées dans le rapport pour un montant total de 61 819 €,
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront à prélever sur le programme HO23, nature 20414, fonction 72.

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

Remy WITH